

FORMATION PRATIQUE DE TÉLÉPILOTAGE DE DRONE



OBJECTIFS

Maîtriser les compétences pratiques exigées pour l'exercice d'une activité de télépilote d'aéronefs qui circulent sans personne à bord (drones civils) à des fins autres que de loisir (en accord avec la législation en place, notamment l'arrêté du 18 mai 2018 relatif aux exigences applicables aux télépilotes). Répondre aux exigences pratiques nécessaires à l'exercice des fonctions de télépilote dans le cadre des scénarios opérationnels S1, S2 et S3.

Acquérir un niveau de pilotage avancé, en vue notamment d'une spécialisation professionnelle

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquérir les compétences pratiques communes pour tous les scénarios : S1, S2 et S3
- Préparation du vol mission
- Préparation du vol machine
- Briefing, débriefing, retour d'expérience
- Vol situation normale
- Vol situation anormale
- Acquérir les compétences propres à chacun des scénarios S2 et S3 :
- Préparation du vol mission ; préparation du vol machine
- Vol situation normale ; vol situation anormale

VALIDATION DU STAGE

Formation non diplômante mais certifiante via le code CPF RS5717
Délivrance d'une attestation de formation en fin de stage.

MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

L'inscription sera effective dès réception du bon de commande ou de la convention signée.

PUBLIC CONCERNÉ

Toutes personnes désirant suivre une formation au télé-pilotage pratique en individuel afin d'obtenir un niveau avancé, en vue d'exercer une activité de télépilote professionnel.

PRÉREQUIS

Aucun

LIEU

Sophia Antipolis
Vendôme
Intra-entreprise

EFFECTIF

2 élèves par session.

DURÉE

145H réparti en 3 phases :
70H de E-Learning
35H de simulateur de vol
35H de présentiel

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Phase d'apprentissage par e-learning avec validation des acquis par QCM
- Phase de pilotage sur simulateur offert
- Cours théoriques en présentiel et réalisation de missions types
- Temps d'échanges entre instructeur et participant
- Phase de pilotage de drone en double commande

ÉVALUATION ET SUIVI PÉDAGOGIQUE

- [Évaluation de l'action pédagogique](#) : le formateur endossera à la fois les rôles d'assistant et de client. Les résultats obtenus par les élèves seront comparés à ceux de la prestation.
- [Évaluation de la satisfaction](#) : à l'issue de la formation, l'instructeur procédera à l'évaluation qualitative des 5 journées avec le stagiaire. Un questionnaire sera à compléter par le stagiaire afin de mesurer sa satisfaction.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

- Plateforme d'apprentissage en ligne : Drone-formation
- Cours sous format interactif avec utilisation d'un vidéoprojecteur et d'un tableau.
- Un simulateur de vol Aerosim offert
- Support de cours.
- Un Mavic 2 entreprise en double commande

ACCESSIBILITÉS

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant. Un questionnaire envoyé en amont de la formation invite les participants à nous contacter s'ils ont besoins d'aménagements spécifiques en lien avec leur situation de handicap. Nous nous employons à rechercher, avec les personnes concernées, les moyens de compensation qui leur seront adaptés.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation

Phase 1 :

Formation sur support en ligne Formation préalable sur support en ligne semaines 1 et 2 : 70 heures.

Les participants doivent préalablement suivre une formation en ligne sur notre plateforme de cours reprenant les compétences à acquérir pour l'exercice d'une activité de télépilote professionnel sur les thèmes :

- 1. Réglementation
- 2. Exploitant
- 3. Mission

Elle comprend des exercices et une validation des acquis par QCM qui sera reportée sur le Livret de Progression de l'élève télépilote.

Phase 2 :

Entraînement sur simulateur de vol Entraînement : 35 heures.

Les participants doivent compléter la formation pratique sur un simulateur de vol. Il faut 35 heures de vol virtuel pour valider l'entraînement. Le logiciel permet la tenue d'un « carnet de vol », dans lequel les heures effectuées sur simulateur sont comptabilisées.

Ce document fait partie intégrante du suivi de la progression de l'élève et permet de pointer les heures effectuées. Un module d'entraînement spécifique est intégré dans le logiciel de simulation. Ce module comptabilise les heures d'entraînement et le pourcentage de réussite des exercices regroupés en 5 thèmes :

1 Contrôle des gaz : apprendre à gérer la puissance des gaz pour conserver une altitude donnée, monter ou descendre

2 Stationnaire : apprendre à stabiliser le drone à une position donnée, quelle que soit son orientation (gauche, droite, face à soi)

3 Translation : apprendre à se déplacer en translation dans des directions données et à des vitesses données

4 Atterrissage : apprendre à réaliser des atterrissages en toute sécurité

5 Gestion du vol : apprendre à diriger le drone dans toutes les directions à des vitesses données.

Chaque exercice est contrôlé par le simulateur et donne le nombre de réussites et d'échecs. Le stagiaire doit valider chacun d'eux pour recevoir son certificat de formation sur simulateur. Le formateur contrôle régulièrement l'avancement de la formation virtuelle du stagiaire et lui donne des conseils pour pouvoir valider les exercices lui posant des difficultés.

Le formateur vérifie que le stagiaire valide l'ensemble des exercices et s'entraîne au minimum 35 heures sur le simulateur. Le « Carnet de Vol » rassemble l'ensemble des données collectées par le simulateur au cours de l'entraînement et permet au formateur de s'assurer de la progression de l'apprentissage et de l'assiduité du stagiaire. Un certificat donnant le taux de réussite est édité en fin de formation virtuelle.

Phase 3 : Formation pratique en présentiel

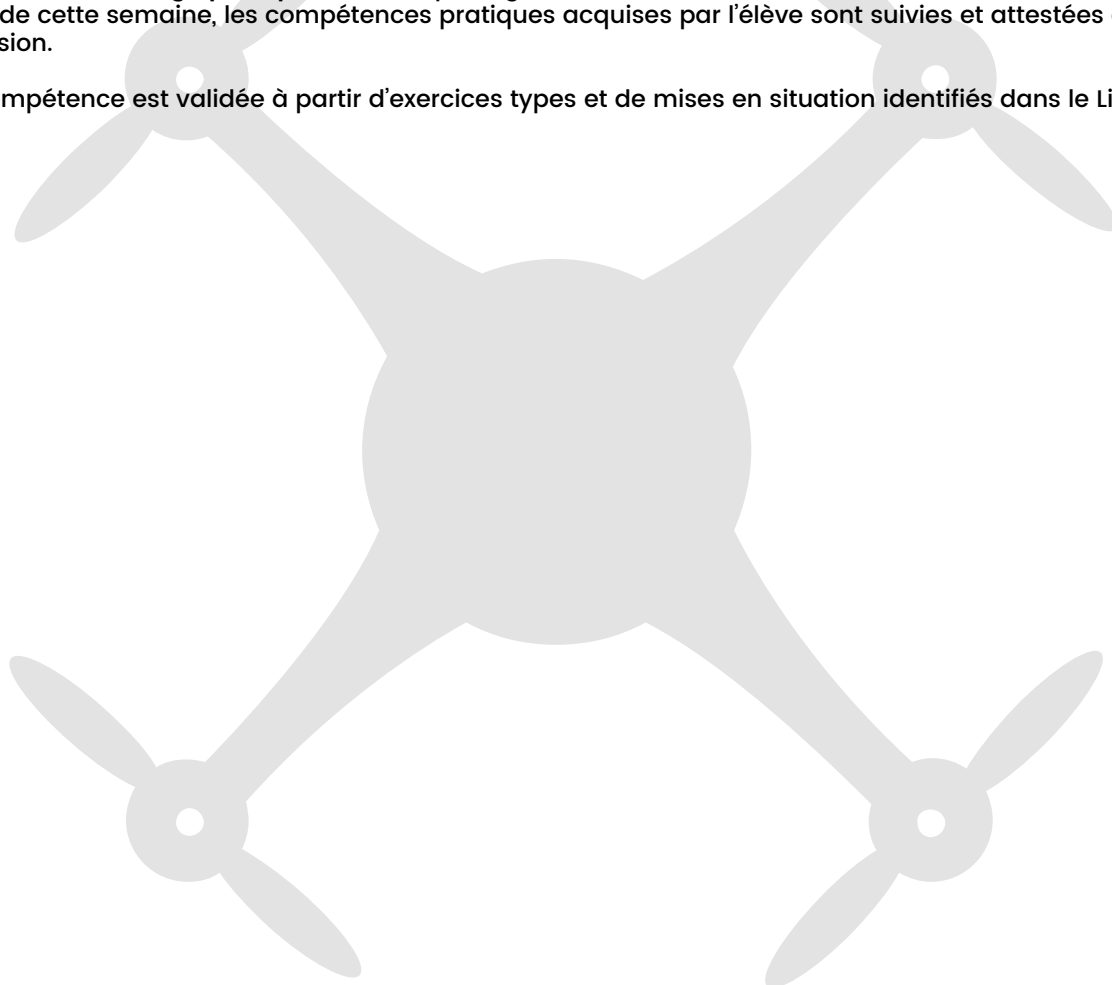
Formation pratique en présentiel : 35 heures.

Une semaine du lundi au vendredi en centre de formation et sur site. Les horaires sont 9h30-12h le matin, 13h-17h30 l'après-midi.

Cette semaine de formation pratique se déroule en deux parties :

- **Une journée en centre de formation** : cours théoriques sous format interactif sur la réglementation aérienne ; apprentissage des démarches administratives nécessaires pour voler en tant que télépilote professionnel avec réalisation de missions-types, de la préparation à l'exécution d'une mission.
- **Quatre journées de stage pratique sur site** : pilotage de drone en double commande.
- Au cours de cette semaine, les compétences pratiques acquises par l'élève sont suivies et attestées dans son Livret de Progression.

Chaque compétence est validée à partir d'exercices types et de mises en situation identifiés dans le Livret.



CE PLAN DE FORMATION PEUT ÊTRE MODIFIÉ POUR ÊTRE ADAPTÉ À L'ÉVOLUTION DE L'ÉLÈVE.

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE ET FORMATION

Stéphanie BONNET-SABBAH

stephanie.bonnet@flyingeye.fr

04 89 37 41 84

V2 du 26/09/2022



FLYING EYE SAS au capital de 30.000,00 € – RCS Grasse 850 492 570

Siège social : 80 Route des Lucioles – Espaces de Sophia –
Bâtiment I14 – 06560 Valbonne

«Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93060860506
auprès du préfet de région de Provence-Alpes-Côte
d'Azur »